

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article998>



Islande : « Non, Merci ! » à l'Union européenne

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - La constituante face à l'Union européenne -



Date de mise en ligne : vendredi 13 mars 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Islande : « Non, Merci ! » à l'Union européenne

On pourra épiloguer longuement sur la décision de l'Islande de retirer sa demande d'adhésion à l'Union européenne. On expliquera bien sûr que les quotas de pêche en étaient le motif principal tout en évitant de se demander pourquoi cette question était hier sans importance. Les affiches « Non merci » partout apparentes sur le sol islandais prouvent la profondeur de ce choix.

On oubliera surtout que cette décision intervient après des années de profonde crise économique et politique marquée par deux référendums, des élections assez conflictuelles et surtout l'élection d'une Assemblée Constituante.

Il convient donc de rappeler que les islandais ont refusé de payer les dettes de banques privées. Le gouvernement britannique et le gouvernement néerlandais, soutenus par l'Union européenne, voulaient que le contribuable islandais rembourse les dettes de cette banque privée, au lieu de laisser le syndic de liquidation être responsable de ces dettes.

Le Président islandais Ólafur Ragnar Grímsson a décidé alors de faire appel à un référendum. Comme il le déclare lui-même (Voir <http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article665>), « une armée d'experts et d'autorités financières me disaient : si vous autorisez les gens à s'exprimer, vous isolerez financièrement l'Islande pour des décennies. Le scénario catastrophe serait sans fin... J'étais devant un choix fondamental entre les intérêts financiers d'un côté, et la volonté démocratique du peuple de l'autre. »

La décision des islandais de refuser de payer ces dettes privées a conduit au processus constituant. Certes, les adversaires de cette option diront qu'elle s'est brisée contre la volonté d'un Parlement farouchement favorable à l'adhésion à l'Union. En fait, même si la Constituante n'a pas eu ses effets de façon immédiate, les pensées ont entretemps évolué grâce à ce processus démocratique. C'est ainsi que le Président islandais a été réélu contre tous les pronostics. La décision prise de retirer la candidature de l'Islande à l'Union européenne découle de ce processus. Il convient d'en tirer aujourd'hui la signification.

L'Association pour une Constituante a suivi le processus islandais depuis l'origine. Déjà, en novembre 2010, alors que personne n'évoquait cette question, nous avons publié un article intitulé « 1000 articles pour un volcan, aucun pour une assemblée constituante » (<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article349>). Nous avons ensuite organisé le 22 janvier 2013 une réunion publique avec Madame l'ambassadeur d'Islande à l'école normale supérieure (<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article647>). André Bellon, Président de l'Association, a, par ailleurs, rencontré le Président islandais le 25 février 2013 (<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article665>).

Quelles conséquences tirer de ces événements ? Sans tomber dans la facilité critique vis-à-vis de l'Union européenne et la politique à adopter à son égard, remarquons que le discours sur l'isolement dramatique qui guette les pays qui ne veulent pas subir les diktats de Bruxelles est absurde. La décision islandaise en est la preuve évidente. Par ailleurs, la déclaration du Président Ólafur Ragnar Grímsson : « *Le plus important, et je le dis à mes amis européens, ce ne sont pas les marchés financiers* » permet de sortir des discours bien-pensants des experts économiques qui nous conduisent depuis des années à la catastrophe.

Cet événement est considérable par sa valeur symbolique, non par son importance économique. Car, au travers de ses référendums, de son assemblée constituante et de ses choix, l'Islande a réaffirmé un principe qu'on cherche à nous faire oublier, mais qui est un des fondements de la vie publique : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Oui, merci !